

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne – www.francophonie.ch

Paraît douze fois par an

N° 557

Prix de l'abonnement : 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056-2.

Février 2013

«L'orthographe est toujours trop simple. Il y aurait intérêt à compliquer ses règles. Quand on est amoureux de sa langue, on l'aime dans ses difficultés. On l'aime telle quelle, comme sa grand-mère, avec ses rides et ses verrues.»

(Alexandre Vialatte)

Auteur(e)

Le féminin *auteure* commence à s'imposer, sous l'influence du français du Québec. Il est désormais adopté par les usuels et le *Guide du typographe* (de même qu'*écrivaine*).

Les féminins *auteure* (av. 1921) et *autrice* (pourtant correctement formé sur auditeur et auditrice) ne sont plus utilisés. Ils doivent cependant être respectés dans des citations littéraires.

(Défense du français, N° 557, février 2013)

« Borderline »

Tout chroniqueur francophone « au goût du jour » se doit d'intégrer un terme anglo-américain à un texte en français. Tel celui qui nous affirme qu'« un accessoire, par définition, est facilement *borderline* ».

Et nous l'ignorions donc !

Borderline : « ligne de démarcation, frontière » ; *borderline case* : « cas limite ».

S'il est une limite à ne pas dépasser c'est celle qui consiste à accommoder un plat français à la sauce anglaise.

(Défense du français, N° 557, février 2013)

Chance et risque

« Il y avait une chance sur un milliard qu'un tel drame se produise » lit-on dans un périodique français. On serait plutôt porté à croire qu'un drame constitue un *risque* et non une *chance*.

La confusion est encore fréquente entre ces deux termes pourtant nettement opposés. La *chance* désigne une manière favorable ou défavorable selon laquelle un fait se produit tandis qu'un *risque* ne peut être qu'une possibilité malheureuse.

(Défense du français, N° 557, février 2013)

Chaos, cahot

A cause de leur homophonie, les substantifs *chaos* et *cahot* sont souvent confondus et l'adjectif *chaotique* est parfois transformé en *cahotique*.

Le *chaos* désigne une grande confusion, un désordre complet. « *Ce chaos qui confond les vertus et les vices* » (J.-F. Du Resnel).

Le *cahot* est une secousse subie par un véhicule à cause des inégalités du sol. « *Il vient un cahot qui vous culbute* » (Mme de Sévigné).

(Défense du français, N° 557, février 2013)

Clivant

Cet adjectif est devenu très à la mode, très en vogue, particulièrement dans les milieux politiques, entendu dans le sens « qui divise, qui ne fait pas l'unanimité ».

Le verbe *cliver* est à l'origine un terme de diamantaire issu du néerlandais *klieven* (XVIII^e s.) qui signifie « fendre ». Resté un terme savant dans le domaine de la minéralogie puis de la biologie. L'emploi adjectival a fait son apparition dans un texte de mai 2000 et restait une spécialité des instituts de sondage. Désormais répandu dans les médias le mot est appliqué, abusivement, à tout ce qui divise, sépare, scinde, fractionne, dissocie.

(Défense du français, N° 557, février 2013)

Dont

« C'est bien d'un enjeu de société dont il s'agit » ; « c'est bien de cela dont il est question ».

Le mot *dont*, malgré une multiplicité d'usages possibles est d'un emploi délicat. Il ne doit pas être employé après *c'est de...* On dira : « C'est d'un enjeu qu'il s'agit ; c'est de cela qu'il est question. »

Et c'est bien de cette règle qu'il convient de se pénétrer.

(Défense du français, N° 557, février 2013)